



## LE VITILIGO

Madame, Monsieur,

Au Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux (CHU), le service de dermatologie adulte et pédiatrique, a une expertise reconnue sur le plan international pour le diagnostic et la prise en charge des maladies orphelines et rares de la peau.

Parmi ces pathologies, on peut distinguer, les maladies génétiques, les maladies de la pigmentation (nævus géant, vitiligo, albinisme et autres hypomélanoses), de la photo-protection et les anomalies vasculaires.

Dans le cadre de votre consultation, vous pourrez être sollicité(e) pour participer à une activité de recherche clinique.

Dans la prise en charge du vitiligo, nous cherchons à mieux évaluer la réponse inflammatoire au cours de la pathologie, au travers de différents procédés.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Des photos de vos lésions seront réalisées:** elles se font grâce à un appareil spécifique au service, qui prend des photos du corps entier du patient sous différents angles et sous flash UV.
- **Une prise de sang** (non systématique), réalisée par un(e) infirmier(ère) et dont les résultats sont destinés à la recherche.
- **Une biopsie cutanée** (non systématique) – les éléments seront conservés car susceptibles de présenter un intérêt pour la recherche scientifique en lien avec votre pathologie.

Pour que cette procédure se réalise dans les meilleures conditions, merci de bien vouloir suivre les recommandations suivantes :

- Vous pouvez déjeuner normalement et prendre votre traitement habituel
- Arriver 30 minutes à l'avance, le temps de réaliser les formalités administratives à l'accueil du service
- Porter des sous-vêtements noirs (pas de blanc)
- Prévoir de s'attacher les cheveux pour les personnes ayant les cheveux longs
- Ne pas porter de fond de teint, ou bien prévoir de quoi se démaquiller

La durée de la consultation est d'environ une heure.

Merci de prendre en compte toutes ces informations afin d'assurer une prise en charge optimale.

Vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez au médecin ou aux soignants lors de votre venue, ou exprimer votre refus de participer à la recherche clinique.

Vous pouvez en outre consulter le site internet de l'**Association Française du Vitiligo** si vous souhaitez des informations complémentaires validées par nos médecins référents :

→ <https://www.afvitiligo.com/>